

Tunis, le 2 Octobre 1952.

Circulaire n° 8/OAB.

Le Directeur de l'Instruction Publique

à

Messieurs les Chefs d'Etablissements
Secondaires

Messieurs les Directeurs des Cours
Complémentaires

OBJET : Enseignement des disciplines arabes

REFER : Circulaire n° 41/CAB du 20 décembre 1950
Circulaire n° 96/CAB du 14 juin 1951.

Le manque de recueils de textes à mettre entre les mains des élèves de la section Tunisienne de l'Enseignement Secondaire avait déjà mis la Direction de l'Instruction Publique à contribution pour le choix et l'impression sur des feuilles volantes de textes qui ont été, par vos soins, distribués aux élèves fréquentant les classes de 6ème, de 5ème et de 4ème Tunisiennes. D'autres textes se rapportant aux programmes de ces mêmes classes vous seront adressés sous peu. Ces nouveaux textes feront suite à ceux qui avaient été collés dans de grands cahiers de dessin choisis à cet effet, afin que chaque élève puisse avoir un recueil plus complet de morceaux choisis - les préparations et les notes prises par les élèves devant figurer sur un cahier à part - et afin que l'Administration de chaque établissement puisse en fin d'année scolaire, faire ramasser ces recueils encore susceptibles de servir et d'être mis entre les mains d'autres élèves.

Grâce à la collaboration bienveillante et régulière de M. LAMINE CHEBBI, professeur agrégé à l'Ecole Normale d'Instituteurs, et de M. CHEDLY BOU YAHYA, professeur agrégé au Collège Sadiki, il a été possible, au cours de l'année scolaire écoulée, de choisir et d'imprimer soixante textes se rapportant au programme

. . . .

de la classe de 3^{ème} Tunisienne. Ces textes qui traitent de la vie sociale, littéraire et poétique des Arabes avant l'Islam seront suivis d'autres textes relatifs à la période des Khalifs Orthodoxes et à celle de la Dynastie Omeyade dont l'étude est inscrite au programme de la même classe.

Il importe donc que ces textes, partiellement voyellés et accompagnés d'explications linguistiques soient collés par chaque élève dans un grand cahier de dessin et conservés avec le maximum de soin pour pouvoir servir à plusieurs générations d'élèves.

Il est à peine besoin de signaler à MM. les Professeurs des classes de 3^{ème} qu'ils ne sont nullement tenus d'expliquer à leurs élèves la totalité de ces textes, qu'ils doivent y faire un choix, compte tenu du temps dont ils disposent - l'étude de la période antéislamique devant, en principe, être terminée avant le commencement du 2^{ème} trimestre de l'année - et compte tenu du niveau des élèves qui offre encore d'un établissement à l'autre quelques légères différences.

Il n'a pas été possible, d'éviter quelques fautes d'impression dont la plupart font l'objet d'un erratum qui vous sera adressé en même temps que les textes et dont copie sera remise à chaque élève.

J'aimerais espérer que ce travail qui a coûté de longues heures de recherche et de préparation soulagera MM. les Professeurs d'un souci double de documentation et de tirage et qu'ils pourront dès lors se consacrer plus efficacement à l'explication des textes qui leur sont proposés, ce qui constitue, sans aucun doute, l'exercice fondamental de l'enseignement littéraire.

Pour le Directeur de
l'Instruction Publique et p.o.
l'Adjoint au Directeur

A. MZALI.